

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1259/SG/AI portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons

n° 73-1259/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
20 août 1973

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1973

Date du numéro
10 septembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est rapportée la décision n° 72-1532/SG/AI du 3 novembre 1972 autorisant M. Ahmed Mohamed Egal dit « double mètre» (décédé), à exercer le commerce des boissons, licence de 3° classe, au Bar-Restaurant sis boulevard 25, avenue 12, maison n° 72, au quartier 2 à Djibouti.

Art.2

Une nouvelle autorisation administrative est accordée à M. Farah Mohamed Egal, pour exercer le commerce des boissons, licence de 1° classe, au Bar sis boulevard 25, avenue 12. maison n° 72, au quartier 2 à Djibouti.